

Liberté Égalité Fraternité

Domaine national du château de Rambouillet (Yvelines)

Extrait du procès-verbal de la séance de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (2^e section) du 24 janvier 2019 :

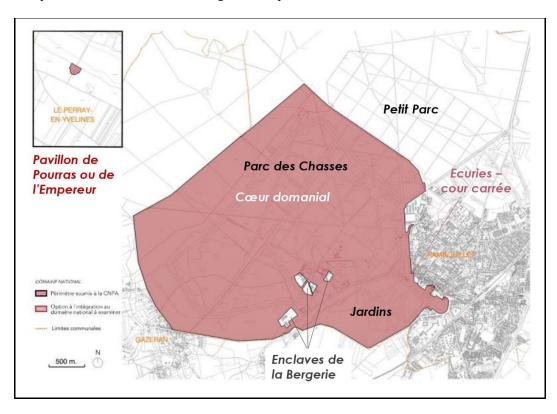
AVIS SUR LE LIEN EXCEPTIONNEL AVEC L'HISTOIRE DE LA NATION :

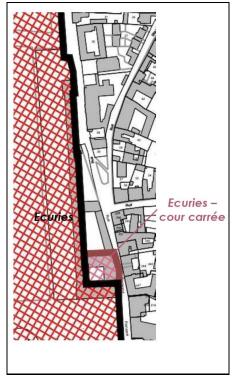
« La Commission nationale du patrimoine et de l'architecture se prononce à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du lien exceptionnel que présente le château et le domaine de Rambouillet (Yvelines) avec l'histoire de la Nation, en vue de leur inscription sur la liste des domaines nationaux.»

Extrait du procès-verbal de la séance de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (2º section) du 20 avril 2023 :

AVIS SUR LE PROJET DE DELIMITATION DU FUTUR DOMAINE NATIONAL DU CHÄTEAU DE RAMBOUILLET:

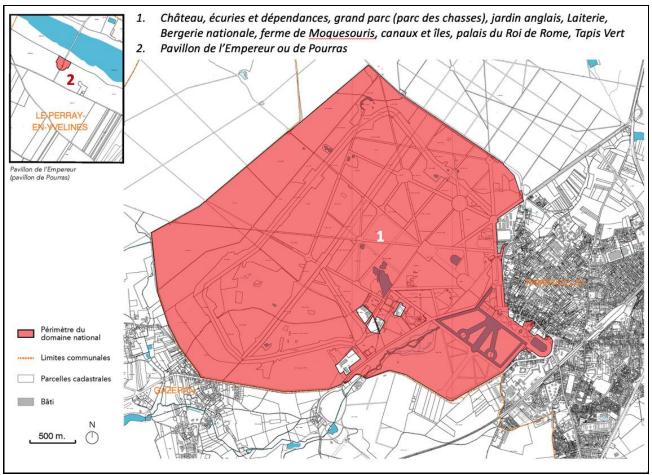
« La Commission nationale du patrimoine et de l'architecture se prononce à l'unanimité en faveur du projet de délimitation présenté pour le domaine national du château de Rambouillet, en demandant l'intégration des ailes arrières nord et est du quadrilatère situé à l'extrémité sud de la caserne des Gardes (anciennes écuries du comte de Toulouse), présentées en option à la Commission, comme figuré sur le plan annexé. »



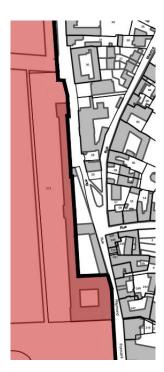


Détail : caserne des Gardes (anciennes écuries)

Plan de la délimitation proposée par le ministère de la Culture pour le futur domaine national du château de Rambouillet :



Plan général de la délimitation proposée par le ministère de la Culture



Détail : caserne des Gardes (anciennes

écuries)